

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 janvier 2026 le règlement no 323-26 abrogeant le règlement no 308-24 relatif à la régie interne des séances du Conseil de la MRC de Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

*Anick Beaudoin*

Anick Beaudoin, directrice générale  
Greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Antoine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le 4 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-six.

Signé: *[Signature]*  
Titre: directrice générale & greffière-trésorière